

ALFI
14 Canal Saint-Martin RENNES
Site internet : <http://www.alfi-asso.org>
Responsable :
Madame NICOLLE

Structure

Résidence Jeunes Actifs (ALFI)
Résidences sociales
PAYS DE RENNES



Capacité

Nb Places : 100

Public

Public : La résidence s'adresse à personnes seules (hommes ou femmes) âgées de 18 à 30 ans:
- de salariés (CDI) dont les revenus n'excèdent pas les plafonds de ressources réglementaires
- de salariés en contrats précaires (revenus modestes, CDD, stages, contrats de professionnalisation, apprentissages...)
- d'étudiants salariés et/ou boursiers, dans la limite de 20% du total du public accueilli

Accès mobilité réduite : Non

Accueil d'usagers avec chien : Non

Hébergement

Modalité Hébergement : La résidence sociale propose 101 chambres meublées équipées d'un lavabo.

Descriptif : La résidence propose des espaces collectifs: un local vélo, en extérieur, un espace salon, deux espaces repas, avec mise à disposition de casiers individuels avec réfrigérateur, de cuisines collectives équipées de plaques, fours et micro-ondes et d'espaces meublés pour la prise des repas.
Sur chaque niveau, 2 blocs douches de 4 douches chacun et 2 blocs sanitaires de 3 WC chacun sont proposés avec des contrôles d'accès sécurisés.
Enfin, des espaces d'études bénéficiant d'un accès WIFI gratuit et de vastes espaces verts en extérieur seront en accès libre pour les résidents.

Localisation géographique

Situation de l'établissement : La résidence sociale est située au 14 Canal Saint-Martin à Rennes.

Accessibilité de l'établissement : Elle bénéficie en effet d'une situation privilégiée, à 900 mètres de la Place Sainte-Anne. Au regard de sa position au coeur de l'agglomération et à proximité des transports (650m du Métro Anatole France).

Participation financière

Participation à l'hébergement : La redevance est de 377,61 euros (loyer + charges= 347.61 €+ prestations complémentaires= 30 €)

Prestations complémentaires et partenariats

Autres services : L'équipe est composée d'1 responsable de service et d'1 travailleur social. Astreinte

Orientation

La situation de chaque résident sera appréciée à l'examen d'un rapport social préalable à toute admission. Le rapport est préparé par l'organisme ou le service qui présente la candidature, et précisera le service qui assure, le cas échéant, l'accompagnement social ou qui peut tenir lieu de référent en cas de besoin lors du séjour.

Transmission du dossier de demande de logement puis commission d'étude des situations

PHOTO

